



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25264/Corr.1
12 février 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOUVEAU RAPPORT PRESENTE PAR LE SECRETAIRE GENERAL EN
APPLICATION DE LA RESOLUTION 743 (1992) DU CONSEIL DE
SECURITE

Rectificatif

1. Lire comme suit le paragraphe 20 du rapport :

"20. Les trois parties ont, semble-t-il, violé l'interdiction des vols militaires dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine à près de 400 reprises depuis son institution. Dernièrement, la fréquence des violations a néanmoins diminué, leur nombre étant tombé à deux environ par jour pour les quatre semaines allant jusqu'au 8 février 1993. L'interdiction a donc atteint son objectif principal, qui était d'empêcher toute utilisation de la force aérienne dans les combats qui ont lieu sur le territoire de la République. Selon les observateurs de la FORPRONU présents sur le terrain et ceux qui suivent la situation grâce aux informations fournies par le système AWACS de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), rien ne permet d'affirmer que l'une des parties ait fait voler des avions exécutant des missions de combat ou mené des attaques aériennes depuis l'entrée en vigueur du régime d'interdiction arrêté par le Conseil.

2. Remplacer le tableau de l'annexe I par le tableau ci-joint.

ANNEXE I

Effectif des éléments militaires et de la police civile
 de la FORPRONU au 12 février 1993

A. QUARTIER GENERAL DE LA FORPRONU
 (y compris les bureaux de liaison
 de Belgrade et de Ljubljana)

Commandant de la Force et aide de camp			2
Personnel militaire, officiers d'état-major	(185) a/		
Observateurs militaires			20
Contrôleurs de la police civile			16
Total partiel			<u>38</u>

B. ZONES PROTEGEES PAR LES NATIONS UNIES ET ZONES ROSES

Bataillons d'infanterie

Secteur Est	Belgique/Luxembourg	688	
	Fédération de Russie	863	1 551
Secteur Ouest	Argentine	895	
	Canada (1)	1 090 b/	
	Jordanie	882	
	Népal	899	3 766
Secteur Nord	Danemark	866	
	Nigéria	886	
	Pologne	868	2 620
Secteur Sud	France (1)	922	
	Kenya	901	2 313
	République tchèque/ République slovaque	490	

Unités de soutien

Bataillon du génie canadien	176	
Bataillon du génie (travaux de construction) finlandais	302	
Bataillon logistique français	1 217	
Bataillon de transmissions néerlandais		305
Unité norvégienne de contrôle des mouvements		76
Compagnie suédoise de quartier général	103	
Bataillon sanitaire britannique	242	2 421

/...

<u>Observateurs militaires</u>			147	
<u>Contrôleurs de la police civile</u>			564	
Total partiel				<u>13 382</u>
C. COMMANDEMENT DE BOSNIE-HERZEGOVINE				
<u>Quartier général</u>			193	
<u>Bataillons d'infanterie</u> (Secteur de Sarajevo)	Egypte	416		
	France (2)	667 <u>c/</u>		
	Ukraine	398	1 481	
<u>Sections d'infanterie</u>	Canada (2)	812		
	Espagne	758		
	France (3)	1 842		
	Royaume-Uni	2 626 <u>d/</u>	6 038	
<u>Unités de soutien</u>				
Compagnie de transport belge		129		
Compagnie danoise de quartier général		214		
Bataillon de transport néerlandais		515		
Unité de transmissions néerlandaise		100		
Section du génie norvégienne		36		
Equipe médicale portugaise		9		
Hôpital de campagne américain		339	1 342	
<u>Observateurs militaires</u>			122	
<u>Contrôleurs de la police civile</u>			12	
Total partiel				<u>9 188</u>
D. SURVEILLANCE DES AERODROMES (résolution 786 (1992) du Conseil de sécurité)				
Observateurs militaires			76	<u>76</u>
E. COMMANDEMENT DE MACEDOINE				
<u>Quartier général</u>		26		

/...

Unités d'infanterie

Bataillon nordique	42	
Compagnie canadienne	147 e/	215
<u>Observateurs militaires</u>		25
<u>Contrôleurs de la police civile</u>		26
Total partiel		<u>266</u>
TOTAL, FORPRONU		<u><u>22 950</u></u>

a/ Les chiffres indiqués pour les bataillons comprennent les membres du quartier général de la FORPRONU et des bureaux de liaison à Belgrade et à Ljubljana.

b/ Y compris les 256 membres de l'élément de soutien canadien.

c/ Y compris les 251 membres des unités de soutien françaises.

d/ Y compris un élément d'appui national britannique.

e/ Détachée du bataillon canadien (3) affecté au commandement de Bosnie-Herzégovine.
